

N° 1 - 17 / 2006 : GRATUITÉ DE CIRCULATION SUR PRÉSENTATION DES CARTES D'ABONNEMENT ATLANTIS SUR LA LIGNE 3 DES TRANSPORTS URBAINS ENTRE 12 HEURES 15 ET 14 HEURES 05 - MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE ALBIBUS

Pilote : Transports Urbains

Autres services concernés : Affaires Générales, Juridiques et Communication

PUBLIE LE

03 AVR, 2006

Monsieur Louis GOMBAUD, rapporteur

VU l'Arrêté Préfectoral du 24 Décembre 2002 de création de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

VU la délibération N° 21/21 du 6 Janvier 2003 de mise en œuvre de la compétence transports dès le 1^{er} Janvier 2003,

VU la délibération N°5-80/2005 portant approbation de la grille tarifaire d'Albibus,

CONSIDÉRANT l'intérêt que présente la bonne organisation des déplacements des personnes désirant se rendre au complexe nautique ATLANTIS avec le service des Transports Urbains (ALBIBUS) de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois entre douze heures quinze et quatorze heures cinq minutes (voir détail des horaires en annexe jointe) pour y pratiquer les activités qui y sont dispensées,

Je vous propose :

Que la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois autorise les détenteurs de cartes d'abonnement au complexe nautique ATLANTIS à circuler gratuitement aux heures ci-dessus indiquées sur la ligne 3 du service des Transports Urbains de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, moyennant la présentation de la carte Atlantis dans les véhicules Albibus.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

ENTENDU le présent exposé,

VU les avis favorables de la Commission Equipements Culturels et Sportifs et de la commission Aménagement de l'Espace et Transports du 18 Janvier 2006,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

✎ **APPROUVE** le dispositif de gratuité sur la ligne 3 du réseau des Transports Urbains pour les déplacements vers le complexe nautique Atlantis entre 12 h 15 et 14 h 05 pour les détenteurs de cartes d'abonnement Atlantis.

✎ **APPROUVE** la modification de la grille tarifaire qui en découle,

✎ **AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer toutes les formalités qui seraient nécessaires à l'exécution de cette délibération.



Pour extrait conforme,
Fait le 28 Mars 2006

Le Président,
Philippe BONNECARRÈRE

REÇU LE

03 AVR. 2006

PREFECTURE DU TARN

ANNEXE

LIAISONS SPECIALES ESPACE NAUTIQUE ATLANTIS

LIGNE 3

HORAIRES

➤ 12 H15 ⇒ 12H25 DIRECT ATLANTIS

➤ 12H 01 ⇒ 12H25 DE L'ECOLE DES MINES VERS ATLANTIS

➤ 13H40 ⇒ 14H05 D'ATLANTIS A L'ECOLE DES MINES

**GRATUITÉ UNIQUEMENT SUR PRÉSENTATION DES CARTES
D'ABONNEMENT COMPLEXE ATLANTIS AUX HORAIRES INDIQUÉS**